

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juin 2017

Madame Amélie Gadbois
Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs
8400, avenue Sous-le-Vent
Charny (Québec) G6X 3S9

**Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette
Questions complémentaires du 5 juin**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

1. Le ministère souligne que l'artificialisation de l'habitat et les empiétements sur le littoral causés par les enrochements constituent des pertes qui devraient être compensées et qu'« un élargissement du littoral ne constitue pas nécessairement un gain [d'habitat] » (PR6, avis n° 18, p. 2).
 - Veuillez préciser pourquoi un élargissement du littoral ne constitue pas un gain selon ce que préconise le promoteur. Quel type de mesures compensatoires pourrait être mis en place dans le cadre du projet?
 - Quel est l'avis du ministère concernant les engagements du promoteur et l'évaluation des gains et des pertes de superficie dans l'habitat du poisson réalisée pour répondre à la quatrième série de questions (PR5.4.1)?
 - Quel est l'avis du ministère sur le fait que la majorité des gains d'habitat serait prévue en zone inondée de façon occasionnelle (PR5.4.1, annexe 7)?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier pour Maxandre Guay-Lachance

Coordonnatrice du secrétariat de la commission